

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

Séance du 2 octobre 2015

L'an deux mil quinze, le deux octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Gilles Trapenard, Maire.

Présents : Mrs Claisse, Deschamps, Desplanches, Trapenard et Mmes Dupont, Martin et Pétard

Excusés : Mrs Bayot, Jacquart et Mmes Cardia, Delecroix

Pouvoirs : Mme Delecroix à Mme Pétard

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Pétard a été élue secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 7

Date de convocation : 28/10/2015

Date d'affichage : 05/10/2015

M. Deschamps demande, vu l'urgence de certains points, l'autorisation à l'Assemblée d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour : régie de recettes « manifestations », prêt à taux 0, décisions modificatives, garantie décennale de la piscine et prêt de salle.

- Régie de recettes « manifestations »

M. Claisse indique que pour chacune des manifestations organisées par la municipalité (fête de la musique, fête patronale,...), un régisseur est tenu d'encaisser les recettes correspondantes.

Il est alors pour cela nécessaire de créer une régie de recettes et de nommer un régisseur titulaire ainsi que des régisseurs suppléants, sachant que le Maire et les Adjoints ne peuvent en aucun cas exercer cette fonction.

M. Desplanches se porte volontaire pour devenir régisseur titulaire, le reste des conseillers devenant ainsi régisseurs suppléants.

Vote : l'ensemble des élus accepte à l'unanimité.

- Remboursement anticipé d'emprunts

M. Deschamps rappelle que, lors de la dernière séance, différentes offres avaient été présentées pour un remboursement anticipé des emprunts des budgets Commerces et PRL. Toutes avaient donné satisfaction, sauf celle de la Caisse d'Epargne.

Or, après de nouvelles négociations, celle-ci propose finalement un taux d'indemnité à 5,26 %, contre 9 % initialement, soit l'offre suivante :

Budget	N° de prêt	Date échéance	Capital restant	Indemnité
Commerces	6606940	25/01/2018	21 735,46 €	1 010,07 €
PRL	7539378	25/04/2018	17 303,73 €	1 110,12 €
	7641675	25/01/2016	1 563,42 €	14,96 €

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la nouvelle offre de la Caisse d'Epargne.

M. Deschamps ajoute que, suite à cette approbation, la totalité des emprunts des budgets annexes seront

désormais liquidés. A la fin de l'année 2015, la dette de la commune aura été plus que divisée par deux par rapport à la prise de fonction du nouveau Conseil Municipal et ramenée à environ 500 € par habitant, ce qui correspond à la moyenne des communes de la même strate.

Le problème du surendettement de la commune peut être ainsi considéré comme réglé.

- Décisions modificatives

M. Deschamps indique que, suite notamment à la décision de rembourser de manière anticipée les emprunts des budgets annexes, des décisions modificatives doivent être votées :

> Budget Commune :

50 600 € sont récupérés en dépenses imprévues des deux sections pour être imputés au compte 67538 « autres organismes ». Ces crédits constitueront une subvention pour le budget Commerces.

De plus, de nouvelles dépenses d'investissement ont été réalisées sur le budget principal : l'achat du rideau de théâtre pour 666 € et la réfection d'un trottoir Route de la Bosse pour 1 155 €. Les crédits manquants sont alors récupérés au compte 2315 « installation, matériel et outillage ».

Enfin, des frais d'études pour l'accessibilité, déjà engagés depuis longtemps, sont, à la demande du Comptable Public, intégrés de façon définitive aux travaux de mise en conformité réalisés cette année. Il s'agit de dépenses d'ordre d'un montant de 1 196 € imputées, d'une part, au compte 2135, et d'autre part, au compte 2031.

> Budget PRL :

Des opérations budgétaires sont nécessaires pour assurer le remboursement anticipé des emprunts :

- 800 € d'intérêts sont ajoutés au compte 66111
- 2 300 € d'indemnité sont prévus au compte 6681
- le compte 1641 est augmenté de 42 000 €
- 45 100 € viennent, en prévision de la vente du camping, alimenter le compte 024
- le virement de section à section est quant à lui réduit à hauteur de 3 100 €

> Budget Commerces :

Différentes manipulations sont également nécessaires sur ce budget pour pouvoir assurer le remboursement anticipé des emprunts :

- 1 000 € d'intérêts sont ajoutés au compte 66111
- 2 000 € d'indemnité sont prévus au compte 6681
- le compte 2138 est alimenté de 500 €
- le compte 1641 est augmenté de 47 000 €
- 50 600 € de subvention proviennent du budget principal (compte 74741)
- le virement de section à section est quant à lui augmenté à hauteur de 47 500 €

Vote : le Conseil Municipal approuve l'ensemble de ces décisions modificatives

- FCTVA – Prêt à taux zéro

M. Deschamps indique que pour soutenir l'investissement public local, l'Etat a décidé de mettre en place un dispositif de préfinancement par la Caisse des Dépôts et Consignation des attributions prévisionnelles versées au titre du FCTVA afférent aux dépenses d'investissement 2015 des collectivités soumises au régime de versement du FCTVA de droit commun (N-2), comme c'est le cas pour la commune de Lalizolle.

Ce préfinancement prend alors la forme d'un prêt à taux zéro et constitue une avance remboursable. Les fonds seraient versés cette année et devront être remboursés en deux fois (2017 et 2018).

Aussi, au vu des dépenses d'investissement inscrites au chapitre 21 du budget primitif 2015 (66 073 €),

la commune de Lalizolle pourrait prétendre à un prêt de 11 012 €.

M. Deschamps explique que cette aide n'est pas vraiment indispensable mais qu'elle permettrait à la commune de disposer d'un nouvel abondement de son fonds de roulement sans aucun frais.

Vote : le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de souscrire à ce prêt à taux zéro.

- Garantie décennale de la piscine du camping

M. le Maire indique en effet que de nombreux dossiers des archives communales sont introuvables, notamment la garantie décennale de la piscine. Or, pour la vente du camping, ce document est indispensable. Il propose alors pour cela que la commune se substitue à cette carence en cas de problème pour les trois années restantes, à moins que les factures suffisent à servir de justificatif.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal fait part de son accord.

- Logement 15 Rue du Stade : dysfonctionnement du chauffage

M. Deschamps rappelle que la chaudière de la maison située 15 Rue du Stade n'avait jamais été vraiment entretenue et qu'à l'arrivée des nouveaux locataires, fin 2014, celle-ci est tombée en panne. Ceux-ci se sont donc retrouvés sans eau chaude et sans chauffage.

Ces derniers ont donc sollicité le service protection juridique de leur assurance afin d'obtenir réparation : après divers échanges, une indemnité de 973,38 € est demandée à la commune.

M. le Maire rappelle toutefois que 300 L de fioul avaient été gracieusement livrés aux locataires pour palier à ce dysfonctionnement (*cf. séance du 16 janvier 2015*), et qu'il s'était occupé directement, lui-même, de l'achat, du transport et de l'installation de la nouvelle chaudière.

Bien que la solution proposée par leur assurance semble disproportionnée celle-ci permettra de mettre un terme à cette affaire.

Vote : la majorité du Conseil Municipal accepte.

- Étude de faisabilité pour le projet d'assainissement au camping : demande de subventions

M. Deschamps explique que la commune peut prétendre à des aides pour les études préalables en matière d'assainissement :

- Agence de l'eau Loire – Bretagne : 50 %
- Conseil Départemental : 30 %

Le dossier complet de demande de subvention a été transmis au Bureau de la Qualité de l'Eau qui n'attend désormais plus que la délibération du Conseil Municipal.

Vote : l'ensemble des membres présents approuve le plan de financement et accepte de solliciter les différentes aides.

M. Deschamps ajoute que la société Egis Eau devrait rendre compte de ses premiers résultats le 16 octobre prochain.

M. le Maire précise quant à lui que les futurs acquéreurs ont déjà déposé une demande de permis de construire pour la réhabilitation du bâtiment d'accueil et qu'ils envisagent finalement d'installer de nouveaux chalets plutôt que des mobil homes.

- Personnel communal

M. Deschamps fait part de la demande de formation de Mme Pottiez : bien que le programme ne soit pas en rapport avec son métier d'ATSEM, il précise que tout agent bénéficie d'un Compte Personnel de Formation de 20 h par an avec lequel il est possible de suivre toute sorte de stage.

Il est prévu que cette formation se déroule du 16 au 20 novembre prochain, pendant la période scolaire, mais que son remplacement sera assuré en interne.

Mme Pottiez sollicite également la commune pour une éventuelle participation financière, sachant que son autre employeur, la Communauté de Communes Sioule, Colettes et Bouble, participe déjà à hauteur de 50 %, soit 93 €.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal accepte la demande de formation de Mme Pottiez et est d'accord pour participer également à hauteur de 50 %.

M. Deschamps évoque ensuite les deux arrêts de travail en cours :

- le Comité Médical du Centre de Gestion s'est réuni le 14 septembre dernier pour statuer sur le cas de Mme Léonard. Celui-ci lui octroie un congé de grave maladie à compter du 1^{er} octobre 2014, et ce pour une durée de 1 an, avec la possibilité de le prolonger, dans un premier temps, de 3 mois. Cette décision n'est pas sans conséquence puisque la commune est désormais tenue de régulariser sa paye pour la période allant de janvier à septembre 2015 durant laquelle l'agent était à demi traitement. L'assurance du personnel prendra en charge sa rémunération, mais pas les charges patronales. M. le Maire ajoute cependant que le fonctionnement actuel du restaurant scolaire, par le biais des services du Gourmet Fiolant, coûte un peu moins cher qu'avec une cuisinière.

- la Commission de Réforme s'est quant à elle penchée sur le cas de M. Ribeyron : elle reconnaît l'accident comme étant imputable au service mais seulement jusqu'au 15 juillet. Suite à cet avis, le Centre de Gestion a conseillé de demander une expertise médicale à l'Hôpital de Vichy. Le médecin désigné devra alors statuer sur les points suivants : imputabilité au service, prise en charge des salaires et des soins, date de consolidation et aptitude de l'agent à reprendre ses fonctions.

M. le Maire fait part enfin de son récent entretien avec Mme Philippe au cours duquel elle a fait connaître son désir de changer de poste. Si sa recherche d'emploi aboutit, elle souhaiterait alors bénéficier d'une mise en disponibilité pour convenances personnelles.

Il revient également sur la délibération du 7 août dernier par laquelle le Conseil Municipal avait autorisé le Maire à représenter la commune au Tribunal Administratif. Il demande l'autorisation de la modifier et d'autoriser aussi M. Deschamps afin d'assurer sa représentation en cas d'absence.

Vote : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Enfin, pour terminer, M. Deschamps annonce qu'une candidate a été proposée par le Centre de Gestion pour assurer le remplacement de Melle Bernat durant son congé maternité. Il s'agit de Mme Dalleau qui, en plus de son métier d'interprète, assure régulièrement des remplacements dans les mairies. Une convention sera alors signée avec le Centre de Gestion qui assurera directement la rémunération de l'agent et qui se fera remboursée par la commune.

- Adoption d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

M. Deschamps explique, qu'avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires des ERP devaient, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'Ad'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité. Le diagnostic de l'accessibilité des ERP de la commune a montré que 5 bâtiments n'étaient pas conformes au 31/12/2014 à la réglementation en vigueur en 2014 : le gîte, la salle des mariages, les toilettes de la mairie, la salle polyvalente et le restaurant.

Ceux en conformité ont fait l'objet d'une attestation d'accessibilité envoyée au Préfet (école et camping).

Le programme de mise en conformité de ces ERP avec la nouvelle réglementation en vigueur à partir du 1er janvier 2015 est donc le suivant :

- salle polyvalente : août 2015
- restaurant : octobre 2015
- WC mairie : courant 2016

Vote : l'ensemble des membres de l'Assemblée approuve cet agenda

Quelques difficultés sont rencontrées pour les travaux d'accès au restaurant : les bordures de trottoir devront être retirées et le passage piétons déplacé. Le remplacement de la porte d'entrée et de celle des WC était également programmé afin de respecter les dimensions imposées. Or, d'après les derniers textes en vigueur, cette règle n'est pas obligatoire pour les ouvertures existantes. Toutes les commandes ont alors pu être stoppées à temps.

Une dérogation a été demandée pour le gîte et la salle des mariages puisque que leur mise en conformité demanderait de travaux trop importants, aussi bien sur l'aspect technique que financier.

- Sectionnaires de Chalouze

M. Deschamps explique qu'après différents échanges avec l'avocat de la commune, il serait plus raisonnable d'annuler la délibération en date du 24 octobre dernier sur la nouvelle répartition des sectionnaires. En effet, celle-ci se trouve être en désaccord avec certains points des derniers textes en vigueur, notamment sur le fait que les parcelles ne peuvent être attribuées qu'à des exploitants agricoles implantés sur le territoire de la commune. Une prochaine délibération sera prise pour les nouvelles attributions de parcelles.

Vote : le Conseil Municipal autorise l'annulation de la délibération n°20142410_107

- Programme de travaux 2016

M. Claisse fait part de la récente visite de M. Coulanjon, technicien de l'ATDA, pour les travaux de réhabilitation de la mairie : celui-ci a chiffré un projet à hauteur de 55 000 € avec la possibilité de bénéficier d'une subvention de 80 %. Il présente les différentes opérations qui seraient réalisées au rez-de-chaussée du bâtiment (agrandissement des toilettes, déplacement des cloisons du bureau du Maire, réfection des plafonds, des murs et des sols, installation de nouveaux radiateurs, isolation, rénovation des volets et des portes, nettoyage de la façade, etc.,...). Il ajoute que le petit bâtiment extérieur qui se situe à l'arrière de la mairie pourrait également être réhabilité pour y accueillir les archives communales. L'ensemble de ces travaux durerait 3 à 4 mois. Ce projet sera peaufiné lors d'une prochaine réunion qui devrait se tenir en octobre.

M. Deschamps dresse alors la liste des travaux réalisés ou en cours de réalisation : nettoyage des abords de l'étang de Duème, clôture du Creux de Ranciat, réfection de trottoirs en mauvais état, remise en état du lavoir de Boënat, réfection du Chemin des Percières (M. Desplanches en profite pour rappeler qu'il serait bon d'y interdire la circulation des grumiers), rénovation de la bascule, clôture du camping, remplacement des stores de l'épicerie, pose d'un rideau de théâtre à la salle polyvalente, opérations sur l'éclairage public (ajout d'un point au Moulin et d'un autre aux Sapins, et remplacement des ampoules), installation du radar pédagogique, travaux de mise aux normes de la cantine, etc.,...

M. Deschamps poursuit avec les travaux de voirie à prévoir :

- Chemin du Gros Boënat (sur environ 1 km)
- Chemin des Ronzières (300 m)
- Chemin du Mas (300 m)
- deux carrefours à Chalouze

M. le Maire indique que cette sélection a été basée sur deux critères : la vétusté et la fréquentation.

Mme Pétard indique quant à elle qu'un morceau du Chemin des Fougères est en très mauvais état et mériterait d'être réparé mais Mrs Trapenard et Deschamps précisent qu'il ne peut faire partie des priorités compte tenu de la très faible fréquentation.

Enfin, l'élagage des arbres sur les places de Boënat et de Lalizolle, qui n'a pas été réalisé depuis 11 ans,

devra être programmé. Un devis est actuellement en attente. M. Deschamps en profite pour ajouter que le SICTOM propose, aux collectivités, un service gratuit d'enlèvement des déchets verts au-delà de 30 m³.

- Motion de soutien pour les retraités agricoles exploitants FDSEA - ANRAF

M. Deschamps fait part de la demande de soutien des retraités agricoles anciens exploitants FDSEA – ANRAF qui constatent que le montant des retraites agricoles est très en dessous du seuil de pauvreté.

Ainsi, face à cela, les retraités agricoles demandent au Gouvernement la mise en place de mesures immédiates pour mettre fin à ce scandale en conformité avec les engagements pris par les Présidents de la République successifs.

Ils demandent alors le soutien du Conseil Municipal pour cette motion adoptée lors de leur Assemblée.

Vote : le Conseil Municipal adopte cette motion à la majorité.

- Prêt de salle

M. le Maire fait part de la demande de prêt de salle polyvalente de l'association du SEL (Système d'Echange Local) de Vicq. Cette association, qui tourne chaque année sur les différentes communes de la Communauté de Communes, souhaiterait intervenir à Lalizolle le 16 janvier prochain.

M. le Maire serait favorable mais propose de laisser la priorité à une éventuelle location. Il propose alors pour cela d'attendre le 1^{er} décembre pour donner une réponse définitive à cette association.

Vote : l'ensemble des élus approuve cette proposition

- Questions diverses

> *spectacle de cirque*

M. Deschamps indique la venue d'un cirque les 6 et 7 octobre prochains sur le parking de la salle polyvalente. M. le Maire propose d'acheter des places pour les enfants les plus démunis, d'autres conseillers proposent plutôt d'en offrir à tous les enfants de Lalizolle âgés de 2 à 11 ans. Cette idée sera examinée de manière plus approfondie au moment venu.

> *accueil des réfugiés*

M. Deschamps fait part d'une circulaire préfectorale incitant les communes à accueillir les réfugiés. Or, la commune de Lalizolle ne possède à ce jour aucun logement de libre. M. le Maire se demande si le gîte de M. Odekerken, actuellement libre, ne pourrait pas accueillir quelques personnes. Il propose pour cela de lui adresser une lettre personnelle.

> *fête patronale*

M. le Maire fait part de la belle réussite de la fête patronale, le 19 septembre dernier. Le repas et l'orchestre ont donné entière satisfaction. M. le Maire a pris l'initiative de distribuer la marchandise restante aux personnes isolées de la commune, ce qui a été beaucoup apprécié.

> *pêche*

M. Claisse indique que, selon les recettes réalisées cette année avec la vente des cartes de pêche, un réempoissonnement devra être prévu pour la saison prochaine.

> *Conseil Municipal des Jeunes*

Les courriers d'appel à candidature ont été lancés par Mme Delecroix et déjà onze jeunes, âgées de 8 à 18 ans, ont déjà fait part de leur candidature. Les autres ont jusqu'au 3 novembre pour répondre. Si le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes, des élections seront organisées.

> gestion de l'épicerie multiservice

M. Deschamps annonce la résiliation de la convention de Délégation de Service Public du délégataire actuel : Lalizolle Multiservice Association. Son activité prendra alors fin au 31 mars et la recherche de nouveaux gérants va s'avérer nécessaire. Il sera d'abord judicieux de savoir comment l'association envisage l'avenir (utilisation des stocks,...)

> bilan des recettes du camping et du gîte

M. Deschamps présente les chiffres à la date du 1^{er} octobre : 52 177 € de réalisés pour 52 000 € de prévision, soit + 3,6 % par rapport à l'an dernier, à la même époque, sachant que l'activité des Chalets Découverte est en nette baisse et qu'un chalet a été retiré de la location. A noter, enfin, qu'à l'intérieur de ce chiffre, les résultats du gîte ont été excellents : ils passent de 10 700 à 13 200 € grâce, entre autre, à sa publication sur le site « airbnb ».

M. Claisse s'interroge sur l'état des dépenses qui, pour M. Deschamps, n'est pas très significatif puisque le budget PRL comporte plusieurs dépenses exceptionnelles, notamment pour la vente du camping, qui ne devraient pas être prises en compte (frais de géomètre, pose de la clôture, frais d'études pour le projet d'assainissement collectif, etc.,...).

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.